

La Vesancière

N° 68 - XVIII^e année

Janvier 2014



Meilleurs Vœux 2014

FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

Réception des articles

A la mairie ou auprès des personnes suivantes :

Geneviève Blanc 04 50 41 56 83

Eliane Jonker 04 50 42 39 39

ou par adresse électronique : **eliane.jonker@gmail.com**

Catherine, merci beaucoup ! Pour ton aide, tes conseils et le temps que tu as donné pour la correction de la Vesancière, pendant toutes ces années.

Dernier délai pour les articles de la prochaine parution : **31 mars 2014**

Distribution

Janvier Amicale des sapeurs pompiers

Avril CLAV

Juillet Les Amis de la chapelle

Octobre PEVV

**Dès la réception, merci de distribuer les bulletins
le plus rapidement possible,
(dans les 2 à 3 jours maximum)**

Calendrier des animations du 1^{er} trimestre 2014

Jeudi 23 janvier	PEVV	assemblée générale
Jeudi 13 février	PEVV	conférence d'A. Malgouverné
Vendredi 21 février	CLAV	repas à midi
Mercredi 26 mars	CLAV	assemblée générale
Vendredi 4 avril	CLAV	loto

Le DISCOURS du MAIRE

prononcé lors de la cérémonie des vœux le dimanche 5 janvier 2014

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à tous au château communal.

Nous recevons ce soir :

M. Etienne BLANC, député, maire de Divonne les Bains, président de la CCPG,

M. Gérard PAOLI , conseiller général, maire de Gex,

M. Patrice DUNAND, 1^{er} adjoint à Gex,

M. Jean-Pierre MOSSIERE, maire de Grilly,

M. le commandant de la brigade de gendarmerie de Gex-Divonne,

M. Alain ESCANDE, receveur en chef de la poste à Gex.

Les représentants des administrations

Les enseignants

Le personnel communal, ici présent

Les associations :

- le corps de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers représenté par Yves MORET, chef de corps, bientôt se rapprochant de la capitale de Gex !

- le CLAV représenté par Lisbeth DUCRET, présidente à vie, toujours au fait du dernier voyage pour découvrir notre sympathique Europe,

- les Amis de la chapelle, représentés par Jacques HOTELLIER, président, n'ayant plus de vacances, devenu jeune retraité,

- les membres du CCAS, délivrant avec sagesse nos subsides aux plus démunis,

- et notre nouvelle association P.E.V.V. : Parking Et Voies Vicinales (ah non ! de la régie on me signale ma méprise), excusez-moi.... Patrimoine et Environnement du Village de Vesancy

Vous êtes conviés à découvrir ce groupement de personnes œuvrant dans un intérêt commun pour Votre Village En Particulier. Adhérez pour une composition bien pensée pour la sauvegarde de cette cité unique dans le Pays de Gex, auprès du président Pierre Hotellier, qui vous présentera la charte associative des sept péchés à ne pas commettre.

Au Village

En 2000 : 450 habitants, 12 ans avant Bugarach, village résistant au calendrier Maya dans l'Aude

En 2014 : 563 habitants et les absents du recensement.

Une évolution de 25 % en 13 ans qui a nécessité une augmentation des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour répondre aux besoins des administrés. Mais cette croissance s'est voulue maîtrisée grâce au PLU de 2006 et à la révision en cours. Vesancy devant préserver son identité de village.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont aussi évolué, consécutivement aux transferts de compétences des administrations centrales vers les collectivités territoriales.

Le personnel du secrétariat (2 personnes reliant les temps de travail au total correspondant à un temps plein), doit régulièrement se mettre à jour des nouvelles réglementations.

Le personnel de la commune, au total 5 personnes, ne représentait cependant en 2012 que 33 % des charges de dépenses de fonctionnement, alors qu'en 2000, il représentait 39 %.

Pour répondre aux dépenses liées aux besoins des administrés, la volonté des élus a été de maintenir, jusqu'à la réforme fiscale de 2009, les mêmes taux d'imposition.

Plus particulièrement l'année 2013

La vie, renaissant notre village, a dénombré 7 naissances, chiffre mystique !

Par contre, cette année, la commune a perdu deux amis de longue date : messieurs Félix BLANC et René TAVERNIER. Toutes nos pensées adressées à leur famille.

Par contre, vous pouviez vous inscrire jusqu'au 31/12/2013 pour les élections futures municipales et européennes, où il est demandé la parité, quinze élus. Ici. L'avez-vous fait ? Voulez-vous partager la vie du village. Avez-vous envie de servir la communauté ?

Je voudrais répondre, en ce jour, à une lettre nominative, sur les vœux pris par le Conseil sur l'engagement contraire aux intérêts personnels du PLU de Vesancy. Je lui dirai que : « l'organisme qui n'a pas de cerveau manipule celui qui en a un ». Explication : 40 000, c'est le nombre de gènes inventoriés dans un peuplier. Alors que l'homme en possède 26 000 (parfois beaucoup moins). C'est la réponse des sans cerveau à celui qui en a un, sans connexion neuronique.

Le Téléthon

3000 € en hausse comme le CAC 40.

L'école

La tendance est dans la continuité d'occupation de nos deux classes, soit 36 élèves. Pour les nouveaux rythmes scolaires, nous avons déjà travaillé en collaboration avec le Directeur et les parents d'élèves pour répondre à une volonté commune, ça ne s'invente pas. Mais nous sommes loin des 60 activités recensées à Divonne dans le futur.

Le forage

Objet de polémique, l'eau nous appartient, mais les tuyaux sont du ressort de la compétence de la C.C.P.G.

L'Assainissement

Cette année peut-être selon les accords en hauts-lieux, la Lyonnaise des eaux vous donnera l'avantage de mutualiser les deux redevances, eau-assainissement selon la mise au pot.

L'église

Grâce à notre nouvelle association, l'église vous a donné en plus en cette fin d'année, dans son enceinte, le plaisir d'écouter la chorale du CERN, dont ses représentants ne connaissaient même pas ce havre de PAIX !

Aujourd'hui, **5 janvier 2014**, c'est l'Épiphanie, ils sont tous là les rois mages. Melchior et son or ou ses bouteilles c'est selon, Balthazar sa myrrhe, Gaspard son encens.

Pour information, afin de mutualiser les ressources, Divonne-les-Bains garde les Qataris, les Saoudiens en résidence secondaire. Vesancy reçoit les travailleurs nomades de leurs résidences hôtelières où ils sont employés. Installés avec famille, enfants, caravanes type transport de chevaux, quads, chiens errants, sur notre site visuellement exceptionnel sur tout le Pays de Gex, des Alpes suisses au Fort d'Écluse pendant des mois ! Sans nous prévenir, sans nous donner les moyens de pourvoir à leur confort sanitaire sommaire dans la nature et sans eau. Merci ! Ne pas dénoncer est contraire à notre éthique. Déjà, je vois poindre, le visage souriant de notre député sur une vue panoramique de sa troisième Cir(que)conscription de l'Ain, se rapprocher «PETTO» de nos frontières avec l'étendard PLUi. La Préfecture nous signale «de tempête», appuyez sur la touche 1 pour valider le message.

Ainsi, lors de ces 2 mandats de 13 ans, un petit fatras à la Prévert :

Bâtiments :

- Réaménagement de l'appartement au-dessus de l'école des petits.
- Etude pour la réhabilitation du château
- Salle des fêtes remaniée complètement (2010)
- Eglise (2010-12)
- Annexe, lieu de restauration pour les scolaires (2010)
- Dernièrement les 2 chaudières de la petite école et de l'annexe (2013).

Voirie :

- Aménagement de la Place de la Batteuse
- Création du parking proche des pompiers
- Mise en sécurité avec le Conseil Général de la traversée de la départementale D15H
- Mise en souterrain des réseaux secs avec le SIEA, EDF-France Télécom, Fibre optique.

Eau et Assainissement :

- Protection et réfection des captages des sources naturelles de la vallée du Flon
Forage des Combettes
- Procédure de déclaration d'exploitation (sans réponse depuis)
- Réalisation d'une chloration automatique sur le réseau (obligatoire)
- Mise en séparatif de Bottenay avec extension des réseaux d'assainissement, Grands Champs, route de la Vesancière
- Renforcement du réseau eau potable de Bottenay
- Schémas directeurs eau assainissement et pluviales.

Cimetière :

- Jardin du souvenir
- Stèle du monument aux morts et socle de l'édifice.

Acquisitions :

- Changement du tracteur avec acquisition d'une lame à neige + remorque
- Camion pour les pompiers régulièrement du matériel adapté aux services incendie
- Achat d'un berlingot + remorque et divers matériels de voirie.

(Je vous passe la 2 voies, 2 + 1 le long de la RD984c avec le tourne à gauche promis depuis des années. Les ordinateurs, photocopieurs etc..., le déneigement entre les communes avoisinantes. L'entretien des espaces des sources et du lagunage, le bélier kidnappé lors de l'Aïd, les exactions multiples dans le village. Tout baigne car les fossés ne sont pas nettoyés des herbes et des ajoncs qui y poussent).

Et pour vous mettre du baume au cœur sur l'avenir, on nous a imposé l'intercommunalité. La création des métropoles est supposée alléger le millefeuille administratif en supprimant, dans le futur, les communautés de communes et les syndicats intercommunaux. Et ensuite construire des hôtels de métropoles pour recevoir les élus, les strates continuent ! et après ?

Pour ma part, après 19 ans de participation à la vie du village, au mois de mars 2014, j'ai pris la décision de quitter mon mandat pour le laisser aux nombreux successeurs, afin de m'occuper un peu plus de ma famille, qui pendant ces années, a été mise entre parenthèses.

Je remercie toutes les personnes qui ont donné de leur temps au lieu où ils habitent. Etre Maire est un sacerdoce qui implique convictions, réalisme et rêves ! Je me suis attaché à prendre des décisions mûrement réfléchies, en concertation avec le Conseil Municipal, pour le bien de la commune et sur le long terme. Je passe le témoin aux téméraires.

Pour finir rapidement, je vous souhaite une santé de faire tout ce que vous désirez, ne pas écouter les voix dissonantes vous fiez à votre instinct de rester les pieds sur terre, et malgré la conjoncture environnementale, gardez votre optimisme.

Tous mes vœux pour 2014 et partageons ensemble ce modeste buffet salé pour la pérennité et la parité du village. Buvons à notre santé !

Martial SANTINA

HORAIRES du SECRETARIAT de MAIRIE

**Du lundi au vendredi
de 8h à 12h
et le jeudi soir
de 18h à 19h30**

Permanences M. le maire sur rendez-vous
mardi et jeudi matins (en fin de matinée)

Permanences M. le maire et adjoints sur RV
le jeudi de 20h à 20h30

☎ : 04 50 41 53 55

@ : mairie.de.vesancy@luxinet.fr

ETAT CIVIL

Naissances

Paige Consani 24 septembre 2013

Cassis Dupraz-Dange 20 octobre 2013

Luk Consani 05 novembre 2013



Principales décisions prises par le conseil municipal au cours des séances d'octobre, novembre et décembre 2013

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

Le 21 septembre dernier le conseil communautaire a présenté et délibéré sur la réforme des statuts de la CCPG. Les communes ont un délai de 3 mois pour donner leur avis sur cette réforme. Le projet de statuts est considéré comme un acte unique et homogène. De ce fait, le conseil municipal doit procéder par un vote unique favorable ou défavorable sur l'ensemble du projet. Cette réforme des statuts intègre entre autre les points suivants:

- dans le cadre de l'aménagement de l'espace, la compétence des documents de planification : l'élaboration, approbation et gestion du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec maintien de la délivrance des permis de construire par les communes,
- dans le cadre de la politique foncière : mise en œuvre d'une politique foncière pour la constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences communautaires,
- dans le cadre du droit de préemption urbain : exercice du droit de préemption urbain sur délégation des communes, dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme. Cette délégation pourra être opérée de manière ponctuelle ou permanente. Institution et exercice du droit de préemption urbain, dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme,
- dans le domaine des eaux pluviales : afin de réduire les eaux claires et d'améliorer le rendement des réseaux unitaires d'eaux usées sur le territoire de la CCPG et de favoriser corrélativement la mise en place de réseaux séparatif de collecte des eaux pluviales, la Communauté de Communes assure les actions et interventions suivantes :

⇒ soutien aux travaux de création de réseaux et d'équipements de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales présentant un intérêt public local et environnemental pour les opérations conduites conjointement entre la Communauté de communes, les communes et les personnes privées,

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

⇒ assistance technique aux communes sous forme d'un service mutualisé pour les travaux et raccordements assurés sur les réseaux d'eaux pluviales.

- Représentation des communes dans le conseil communautaire

Sur présentation du rapport par Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable à la réforme statutaire de la Communauté de Communes du Pays de Gex telle que présentée dans la délibération du conseil communautaire du 21 septembre 2013, par deux voix Pour, quatre voix Contre et une Abstention.

URBANISME

Demandes de certificat d'urbanisme -CU

Lieu-dit "En Pochet" / projet de vente SCP LAURENT ROZE-SYLVESTRE d'une partie de la parcelle B897, soit 38 m²

6 route de Divonne / demandé par Maître BERNASCONI avocat à Bourg-en Bresse pour le lot 3 de la copropriété

306, route de la fruitière / SCI MENUISERIE, demande d'information d'urbanisme pour les parcelles B136 et 138 en zone UB et B 137 en zone A avec une proximité de moins de 100 m d'une exploitation agricole.

Déclarations préalables

166, chemin du Crêt / BECCUCCI Christilla - création d'un velux sans création de surface plancher supplémentaire : **avis favorable**.

21 rue de la fruitière / ROBBEZ Régis - remplacement de volets en bois par des volets aluminium couleur bleu : **avis de non opposition**.

Permis de construire

93 route de la Combette / WINTZER Sébastien - création d'un abri voiture de 28.62m² : **après instruction la DDT a émis un avis défavorable sur la base de l'implantation par rapport aux limites séparatives**.

Lieu-dit "Les Grands Prés"/ DEON Eric, SCI les Grands Prés - démolition partielle de hangars (153 m²), construction d'un bâtiment sur deux niveaux dans le prolongement d'un bâtiment existant (608 m²) et construction d'un logement de fonction de 168 m² et local commercial de 155 m² : **dossier transmis à la DDT**.

Divers

Deux recours gracieux ont été reçus pour le permis de M ZBINDEN route de la Chapelle :

- un de l'association Patrimoine et Environnement du Village de Vesancy, reçu le 19 septembre 2013
- un de M. VALLIER, 21 route de la Vesancière, reçu le 20/09/2013.

Ces courriers relèvent de la procédure du « recours gracieux » qui est automatiquement rejeté si le maire ne répond pas dans un délai de 2 mois à compter de la réception des courriers.

FINANCES

Budget

Décision modificative N°4 du budget principal de la commune

Le maire expose à l'assemblée que la commune doit intégrer les écritures comptables liées à la régularisation d'une imputation erronée pour l'intégration du résultat de fonctionnement du budget annexe eau et assainissement suite à sa clôture, présentée dans la décision modificative N° 1.

Il est proposé de modifier le budget comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		RECETTES	DÉPENSES
002	Résultat de fonct. reporté	- 12 363.28	- 12 363.28
022	Dépenses imprévues		+ 12 363.28
7022	Coupes de bois	+ 1000.00	
70388	Autres redevances	+11 363.28	
TOTAL		0.00	0.00

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte, à l'unanimité, la décision modificative N°4 du budget principal 2013, telle que présentée ci-dessus.

Décision modificative N°5 du budget principal de la commune

Il convient de prévoir une augmentation de dépense liée au reversement au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) (prévision 550 € effectif 1401 €)

Il est proposé de modifier le budget comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		RECETTES	DÉPENSES
022	Dépenses imprévues		-851.00
73925	Reversement au titre du FPIC		+851.00
TOTAL		0.00	0.00

L'assemblée est invitée à délibérer.

Subventions

Institution Jeanne d'Arc

La loi Carle sur le forfait communal votée le 28/09/2009 modifie l'article 89 de la loi du 13 août 2004 relative à l'obligation des communes de financer la scolarité d'élèves résidents sur leur territoire mais inscrits dans une école privée d'une autre commune. Ainsi cette contribution revêt le caractère obligatoire pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe élémentaire d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association et plus particulièrement lorsque l'inscription est liée à la contrainte d'inscrire un frère ou une sœur dans un établissement scolaire de la même commune. D'autre part, lorsque la contribution n'est pas obligatoire, la commune de résidence peut participer aux frais de fonctionnement de l'établissement. L'institution Jeanne d'Arc a transmis la liste des élèves inscrits dans sa structure. Il apparaît que sur un effectif total de 14 élèves résidents de Vesancy, les 5 élèves inscrits en écoles élémentaires ne répondent pas à des cas de contrainte pour réunion de fratrie.

Considérant que selon l'état présenté par l'institution Jeanne d'Arc, la commune n'a pas l'obligation de contribuer aux frais de fonctionnement, seule une participation volontaire peut être décidée par l'assemblée. Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité, d'allouer à l'institution Jeanne

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

d'Arc de GEX, une subvention de fonctionnement d'un montant de 400 € et autorise le Maire à signer tout document portant sur cette participation.

L'association Patrimoine et Environnement du Village de Vesancy

L'association annonce un projet de décoration de la fontaine du château pour Noël et sollicite une participation de la commune.

L'assemblée donne un accord de principe sur ce projet sous condition de l'intervention d'un électricien. Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'attribuer à l'association Patrimoine et Environnement du Village de Vesancy, une subvention d'un montant de 200 €.

VOIRIE

Places de stationnement

Il a été demandé à la SCI SAINT MARTIN de se mettre en conformité avec le règlement du PLU en dotant les 2 appartements supplémentaires, créés sur une shon existante, de quatre places de stationnement. Considérant les difficultés d'implanter ces emplacements sur le terrain d'assiette, proposition a été faite de concéder à titre précaire et contre participation financière, quatre emplacements sur le parking public de la vie Quinat.

M. SEILER Claude représentant la SCI SAINT MARTIN propose de créer ces parkings sur un terrain, dont il est propriétaire, situé à 40 m des logements parcelle B269.

Après examen l'assemblée n'est pas opposée à la création d'un parking sur le terrain situé sur la parcelle B269 aux conditions que les entrées et sorties de ce parking répondent aux règles de la sécurité publique et de circulation.

La présence permanente de camping-cars stationnés sur les parkings de la commune (un seul propriétaire a demandé l'autorisation en mairie) conduit à étudier la situation de ces véhicules.

En effet, comme pour tout autre type de véhicule le stationnement de camping-car est autorisé pour 7 jours maximum, au-delà il peut être enlevé en vertu du code de la route article L417-1.

Cependant le maire peut autoriser l'utilisation du domaine public à des fins professionnelles ou personnelles en prenant en compte les besoins du demandeur et sous conditions du respect des règles de sécurité publique et de circulation.

Conformément à la loi toute occupation privative du domaine public doit faire l'objet d'une **convention d'occupation du domaine public** à titre temporaire, précaire et révocable qui encadre les conditions de concession : Objet, durée, modalités financières, obligation et droits des parties, assurance responsabilités litiges.

Ainsi, toute occupation privative du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance en contrepartie des avantages spéciaux consentis à l'occupant. C'est le conseil qui fixe les tarifs applicables à chaque type d'occupation. Ces tarifs seront établis non seulement en fonction de la surface occupée mais aussi en fonction de l'avantage procuré par la jouissance privative du domaine public. Conformément aux articles 2125-1 à 2125-6 du code général de la propriété des personnes publiques la redevance est payable d'avance et annuellement.

Considérant l'impossibilité, pour certains habitants de Vesancy de stationner leur camping-car lors des périodes de non utilisation pour activités de camping, sur un terrain leur appartenant,

Considérant le principe de parking ouvert à tous les publics, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de dédier 5 emplacements de parking sur la commune, au titre de conventions de concession de place de stationnement pour des camping-cars appartenant à des habitants de Vesancy dans l'incapacité de stationner leur camping-car lors des périodes de non utilisation pour activité de camping, sur un terrain leur appartenant.

L'assemblée précise que sur demande d'autorisation de stationnement prolongé, hors «acte de camper », une convention de concession à titre précaire et révocable sera consentie pour une durée d'un an renouvelable sur demande expresse et sera autorisée moyennant une indemnité de 600 euros par an, par emplacement.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Circulation

Par mesure de sécurité il est proposé de mettre en place, une limitation à 30 km/h sur la rue de la fruitière. Cette limitation sera renforcée par la présence de deux ralentisseurs.

De même, par mesure de sécurité et de protection de la voirie, il est proposé d'interdire la circulation des véhicules supérieurs à 1,5 tonne sur la portion du chemin de la Rasette comprise entre l'intersection avec la rue du château et l'intersection vers la route du Creux.

L'assemblée donne un avis favorable pour limiter la rue de la fruitière à 30 km/heure et mettre en place deux ralentisseurs. En ce qui concerne le chemin de la Rasette, l'assemblée propose, après avis de la DDT et des administrations, une condamnation de la descente du chemin de la Rasette à partir de la rue du château et la mise en place d'une signalisation de voie sans issue à l'intersection vers la route du Creux.

FORETS

Proposition de l'ONF pour le prolongement d'une piste de desserte

Afin de permettre l'évacuation de coupes de bois, à marteler en 2014, sur la parcelle 34, sans endommager les semis, M. LOCATELLI de l'ONF propose de prolonger la piste existante sur ce secteur d'environ 200 à 300 m vers le Nord -Est. Il estimerait le coût à 3 000 €. Le Conseil Général pourrait participer à hauteur de 50%.

Cette parcelle est dans le périmètre de la Réserve naturelle. Après consultation du service de la Réserve, une étude d'impact environnemental devrait être présentée par un prestataire extérieur.

Les travaux doivent faire l'office d'une demande officielle auprès de la Réserve naturelle et être présentés devant le comité consultatif.

Avant de formuler un avis sur le projet, l'assemblée demande des estimations précises sur le montant des travaux et l'étude d'impact environnemental.

ECOLE

Réforme du rythme scolaire

Pour rappel : l'académie de Lyon demande de mettre en place un rythme scolaire réparti sur 4 jours et demi afin de respecter le rythme biologique des enfants et favoriser les apprentissages.

Ainsi les 24 heures d'enseignement obligatoire par semaine, intégreront le mercredi matin et seront répartis de telle façon que la journée d'enseignement obligatoire ne dépasse pas 5 heures 30, ni 3 heures 30 par demi journée et que la pause méridienne soit d'au moins 1 heure 30.

Sur ces bases, le directeur et les représentants des parents d'élèves ont conduit une enquête auprès des familles en présentant deux propositions. Ainsi, les familles se sont exprimées en majorité, en faveur du projet de répartition des heures scolaires suivant :

Lundi - mardi - jeudi	09h00 - 12h00 et 13h30 - 16h00
Mercredi	09h00 - 12h00
Vendredi	09h00 - 12h00 et 13h30 - 15h00

Selon la réforme, les communes devront prendre en charge les enfants jusqu'à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi seulement.

Cependant, si les familles préfèrent retrouver leurs enfants dès la fin des enseignements obligatoires

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

(16h00 ou 15h00 le vendredi selon la proposition), il leur sera possible de venir les chercher.

Lors d'une première réunion de travail le 22 octobre dernier, il a été proposé de mettre en place un projet d'accompagnement des enfants, sur les horaires de 16h00 à 16h30 les, lundi, mardi, jeudi et de 15h00 à 16h30 le vendredi.

Ce projet cadre serait, dans un premier temps, modeste mais en mesure d'être assuré sur tous les plans par la commune (coût, personnel et locaux). De fait, les horaires de l'agent d'animation devront intégrer les 3 heures supplémentaires de présence en classe le mercredi matin et 1heure 10 de garderie du matin (plus 4 heures 10/ semaine). D'autre part, la nécessité de répartir les enfants au moins en 2 groupes, générera des heures supplémentaires pour un autre agent qui devra assurer la garde ou l'activité d'une partie des enfants de 16h00 à 16h30 les lundi, mardi et jeudi et de 15h00 à 16h30 le vendredi (plus 3 heures /semaine).

La possibilité d'intégrer dans le pool d'intervention, des associations ou des bénévoles pourrait être envisagée, dans le cadre d'une convention. Enfin, il s'agira de mettre à disposition des locaux répondant au besoin de l'activité. Ce projet cadre sera structuré au cours de prochaines séances de travail.

Il est entendu, que la commune continuera à assurer une garderie périscolaire les matins de 7h50 à 9h00 (y compris le mercredi) et les soirs de 16h30 à 18h30, ainsi que la surveillance du repas de 12h00 à 13h30 dans les mêmes conditions.

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire, l'assemblée donne un avis favorable sur le projet de nouveau rythme scolaire.

Prise en charge des fournitures scolaires et participation aux activités sportives de ski et de piscine

En janvier 2013, le montant de la participation communale forfaitaire pour les fournitures scolaires était de 114 € par élève. Cette aide intégrait :

- les fournitures individuelles des élèves : cahiers, livres, dictionnaires, fichiers...
- les fournitures collectives : papeterie, matériel d'art visuel, consommables informatiques,
- les fournitures de direction,
- tout matériel pédagogique et de sport,
- matériel et matériaux pour activités manuelles
- renouvellement des pharmacies,
- petits mobiliers et matériel de rangement,
- abonnements.

Le maire propose de renouveler pour la période 2013-2014, cette participation à hauteur de 114 € par élève pour les 36 enfants scolarisés sur la commune soit 4 104 €.

D'autre part, sur la période scolaire 2012-2013, la commune a pris en charge le coût des activités sportives de ski et de piscine des enfants scolarisés.

L'activité ski comprend le transport, les honoraires du moniteur et les forfaits. L'estimation des coûts du transport est de 900 € pour la saison et les honoraires et forfaits sont estimés à 1200 €. L'activité piscine comprend le transport estimé à 680 € et les entrées à 800 €.

Considérant l'intérêt de ces activités dans le développement des enfants, le maire propose de reconduire pour l'année scolaire 2013-2014 la prise en charge du coût des activités sportives ski (6 journées) et piscine (11 séances).

ENTRETIEN

Remise en état des volets de l'annexe et de l'école

Compte tenu de la dégradation des volets du bâtiment de l'annexe et de celui de l'école et de l'appartement, des entreprises ont été sollicitées pour présenter une estimation des travaux. Après visite des locaux, la société LA BOISSIERE propose le changement de 12 volets sur 19 pour un montant de 14 131, 94 € TTC rendus à peindre. La société BARBE propose le changement des 19 volets (1/3 lames persienne en partie haute et le reste panneaux), rendu vernis pour 15 650 € TTC.

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité le changement de l'ensemble des volets de l'école et de l'annexe, confie les travaux à la société BARBE pour un montant total de 15 650 € et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

Gardes corps aux fenêtres

Des devis ont été demandés pour la mise en sécurité des gardes corps des fenêtres de la salle des fêtes et de l'appartement au-dessus de l'école. L'Atelier de Saint-Genis Pouilly a fait des propositions de devis.

Après examen l'assemblée demande une variante aux propositions.

DIVERS

Office du Tourisme du Pays de Gex et de la Faucille

La convention d'objectifs bipartite signée en 2012 avec l'office de Tourisme Pays de Gex -La Faucille (O.T.P.G.F.) arrive à échéance le 31 décembre 2013.

L'OTPGF a transmis un bilan détaillé des actions réalisées au cours de l'année 2013. L'Office propose un projet de convention d'objectifs bipartite pour la période 2014 -2015.

Cette convention précise les conditions d'action d'accueil, d'information, de promotion touristique de la commune et de coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local. La contribution financière de la commune sera établie sur les bases suivantes : 1,60 € par habitant et 8,30 € par lit touristique recensé.

Ainsi pour l'année 2014, ce montant sera réajusté selon les dernières données de l'INSEE pour 2014 : 563 habitants, soit une participation révisée à 900.80 €.

Considérant l'intérêt du développement touristique sur la commune

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de renouveler la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Pays de Gex-La Faucille pour la période 2014-2015 aux conditions énoncées.

Démissions

Monsieur le maire fait lecture du courrier, et fait part à l'assemblée de la démission de Mme Nathalie NICOD. Monsieur Enrico FALCO rappelle et tient à préciser que lors de la séance du 05 décembre 2013, il a présenté sa démission de ses fonctions de délégué de la commune de Vesancy auprès des instances de la Communauté de Communes du Pays de Gex.

Dates des prochaines séances du conseil municipal

Les jeudis 23 janvier et 21 février 2014 à 20h30.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR



ÉLECTIONS MUNICIPALES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

Ce qui va changer Voter : un geste citoyen

> Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire vos **15** conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

> Qui peut voter lors des élections municipales ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

> Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Le mode de scrutin ne change pas. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

> Si vous souhaitez être candidat, une déclaration de candidature est obligatoire.

Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.

Il est recommandé de prendre connaissance du *Mémento à l'usage des candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants* publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir. <http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>

> Ce qui est nouveau :

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter
2. Déclaration de candidature obligatoire
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Prolongation de la durée de validité de **10 à 15 ans** à compter du **1^{er} janvier 2014** pour les cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures ainsi que pour les cartes sécurisées délivrées entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. La prolongation sera automatique, aucune démarche ne sera nécessaire pour les administrés.

Par contre, les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront une durée de validité de 10 ans.

1200 € ont pu être versés à l'ADAPEI lors de la vente de **brioches** du samedi 12 octobre 2013. La commune ayant pris à sa charge l'achat des brioches, remercie l'équipe des vendeurs bénévoles et toute la population de son bon accueil et de sa générosité.

Toutes les activités  2013 ont permis de récolter

à **Vesancy** la somme de : **3000 €**

Les associations : Amicale des Pompiers, Amis de la chapelle, CLAV, Société de Chasse ont participé à l'achat des boissons et au coût de l'assurance.

La commune a pris en charge les frais du repas et du bricolage.

Un grand **MERCI** aux enfants, bénévoles, participants, associations et commune !

Repas du CCAS

En cette fin d'année 2013, c'est une bonne cinquantaine de personnes qui ont répondu à l'invitation du CCAS. Le repas préparé par le traiteur Jordan a ravi les papilles des convives. L'ambiance festive et musicale était assurée par l'excellent couple de musiciens chanteurs qui ont su donner l'envie, à certains de s'élancer sur la piste de danse sans attendre le dessert. Pour d'autres, ce rendez-vous est aussi l'occasion de retrouvailles annuelles. En novembre 2014, ce sont de nouveaux membres du CCAS qui auront le plaisir de vous accueillir. La tradition continue.





Patients en auto-traitement

**QUELLE SOLUTION POUR
MES DÉCHETS DE SOINS ?**



→ Aiguilles → Seringues → Stylos diabétiques...

Ne les jetez plus !

CALENDRIER 2014

Divonne-Les-Bains, Place Perdtemps

lundi 6 janvier : 10 h 30 - 12h 30
lundi 7 avril : 10 h 30 - 12h 30
lundi 7 juillet : 10 h 30 - 12h 30
lundi 6 octobre : 10 h 30 - 12h 30

Gex, avenue de la poste

lundi 6 janvier : 14 h 30 - 16h 30
lundi 7 avril : 14 h 30 - 16h 30
lundi 7 juillet : 14 h 30 - 16h 30
lundi 6 octobre : 14 h 30 - 16h 30

Saint-Genis Pouilly, Parking de la Salle de l'Allondon

jeudi 6 février : 10 h 30 - 12h 30
vendredi 16 mai : 10 h 30 - 12h 30
jeudi 7 août : 10 h 30 - 12h 30
jeudi 6 novembre : 10 h 30 - 12h 30

Ferney-Voltaire Parking Calas (entre Mairie et école)

jeudi 6 février : 14 h 30 - 16h 30
vendredi 16 mai : 14 h 30 - 16h 30
jeudi 7 août : 14 h 30 - 16h 30
jeudi 6 novembre : 14 h 30 - 16h 30

Peron Place Saint Antoine (Mairie)

vendredi 7 mars : 10 h 30 - 12h 30
vendredi 6 juin : 10 h 30 - 12h30
vendredi 5 septembre : 10 h 30 - 12h 30
vendredi 5 décembre : 10 h 30 - 12h 30



Pour plus d'informations :
Communauté de Communes du Pays de Gex
Tél : 04 50 99 12 01 - www.ccpge.fr - dechets@ccpg.fr



Les Amis de la Chapelle



Le concert de Noël du Chœur du CERN, organisé au profit de l'association HAITI ECOLES, qui s'est tenu à l'église, le 15 décembre dernier, a recueilli un immense succès. D'abord, par la qualité d'exécution du programme, par un chœur parfaitement au point sous la conduite précise et inspirée de Gonzalo Martinez. Mais aussi, par la communion avec un public nombreux (environ 300 personnes) subjugué, et qui n'a pas manqué de manifester son enthousiasme à la fin du concert.

Le lieu s'y prêtait : une église simple et belle, bien chauffée pour se mettre en voix, un beau soleil d'hiver au dessus du brouillard qui baignait le Pays de Gex, un accueil des choristes que nous avons voulu chaleureux, avant et après le concert.

Le public a été très généreux pour les enfants de Haïti. Nous avons collecté 3160 €. Le Chœur du CERN a réduit ses frais au strict minimum, notre association a fait de même, de telle sorte que nous avons pu remettre la somme de 2400 € à Haïti-Ecoles.

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux généreux donateurs venus assister au concert, à tous les membres du Chœur, et tout particulièrement à son chef Mario Gonzalez. Nous espérons avoir le plaisir d'accueillir le Chœur du CERN à Vesancy dans le futur, pour un autre évènement.

Les Amis de la chapelle

CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV

Meilleurs vœux de santé



LOTO
Vendredi 21 mars
à 14 h au château

Alain, un grand merci pour le délicieux dîner de Noël que tu nous as préparé !



ASSEMBLEE GENERALE

et renouvellement de la carte membre

Mercredi 26 mars à 20h30

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

*Les sapeurs-pompiers
volontaires
vous remercient
chaleureusement de
l'accueil que vous leur avez
réservé ainsi que pour
votre générosité lors de la
vente des calendriers.
Ils vous adressent leurs
meilleurs vœux
2014 !*



PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PE

Nous profitons de cette édition de La Vesancière pour vous faire part des activités de l'association depuis septembre dernier (cf. article Vesancière d'octobre 2013).

Les adhérents ont été conviés à une **réunion d'information le 28 novembre**, au cours de laquelle le bureau a fait le bilan des six mois d'existence de l'association : rapports administratif et financier, nombre d'adhérents à jour de cotisation (30), création d'un **site internet**, diverses interventions administratives concernant, **l'inscription du château à l'inventaire des Monuments Historiques**, certain **permis de construire** litigieux, observations écrites concernant le projet de révision du **Plan Local d'Urbanisme**, protection des sites remarquables du village et de son environnement (Le Mont, La Vesancière).

La première Assemblée Générale aura lieu le jeudi 23 janvier.

Dans la rubrique animations, après la **journée du patrimoine** et ses visites commentées du château et de l'église, il y a eu, en décembre, la **décoration de Noël de la grande fontaine du château** que vous avez pu admirer, avec en point d'orgue, la soirée du 22 décembre : vin chaud et chants de circonstance autour de la fontaine illuminée. Merci aux bénévoles, merci à notre municipalité pour le financement des fournitures.

Au cours de ces derniers mois, nous avons reçu plusieurs projets soumis par nos adhérents. Ils ont pour objet de préserver et d'améliorer notre cadre de vie au village et de contribuer à son animation et à son développement. Ces projets sont à long terme. Ils sont ambitieux. Ils nécessitent la conjonction de plusieurs facteurs : le support de nos élus, le financement adéquat, l'enrôlement des bénévoles de l'association.

Nous sommes une force de proposition. Nous voulons faire partager nos objectifs (les 7 points de la charte) aux habitants du village. Nous devons par ailleurs rechercher des sources de financement.

Pour être efficace, nous devons pouvoir nous appuyer sur le plus grand nombre d'habitants du village. Pour ce faire, nous lançons dès maintenant, une

campagne d'adhésions à PEVV

Si vous adhérez aux sept points de notre charte, venez nous rejoindre en remplissant le formulaire de demande d'inscription que vous trouverez sur notre site ou auprès d'Eliane Jonker à qui vous pourrez le retourner une fois rempli.

Meilleurs vœux pour 2014



Vesancy au Moyen Age
Conférence inédite d'Alexandre Malgouerné
Jeudi 13 février 2014
Salle des fêtes à 20 h

Pour les informations relatives à l'association, (statuts, charte, calendrier des activités, etc.) le **site internet** peut être consulté à l'adresse suivante : **www.pevv.fr**

ASSOCIATION ASSOCIATION ASSOCIATION

Vesancy notre village de cœur

L'accueil des habitants de Vesancy devant le château, à notre arrivée en juin dernier avait été un grand moment d'émotion pour nous. A notre descente du bus, nous en avons reconnu quelques-uns, d'autres pas, mais après quelques mots échangés, tout est remonté du fond de notre mémoire. La balade ensemble, la chapelle, le petit bois de pins, le ruisseau, la fruitière, les lavoirs, l'église, la cure, la maison qui abrita notre jeunesse, le château... derrière chacun de ces sites, de ces bâtiments se cachait une anecdote.

Vesancy, c'est ce petit village au pied d'une colline, du sommet de laquelle une chapelle veille sur lui. C'est ce village qui a conservé notre jeunesse depuis plusieurs décennies. Nous avons bien eu raison de lui faire confiance. Chaque fois que nous revenons ici, chaque fois que nous rencontrons l'un de ceux qui ont partagé avec nous cette aventure de la « colo », au fil des souvenirs elle revient au galop, cette jeunesse. En 1960 pour les plus anciens, quelques années plus tard pour d'autres, le hasard nous a conduits un jour dans ce petit village du pays de Gex. Certains étaient colons d'autres moniteurs, mais les années passées ont effacé le temps et, grâce à deux d'entre nous, nous nous sommes retrouvés. Perdus de vue, pour certains depuis plus de 50 ans, ce fut un grand moment. Lors de ces premières retrouvailles nous avons évoqué nos souvenirs, nos balades, nos jeux, les nuits passées dans la paille chez des fermiers suisses, les baignades à Cessy...nos premiers émois amoureux ! Je me souviens de la messe de minuit et de la voix de M. Delachenal chantant « Minuit chrétien », des habitants du village qui, sortant de l'église et voyant que la neige s'était mise à tomber pendant l'office s'écriaient en chœur : « c'est formidable pour les gamins de la colo », je me souviens de l'arrivée du nouveau secrétaire de mairie, M. Letoublon, qui nous impressionnait avec son air sévère. Je me souviens aussi de l'arrivée du nouveau garde champêtre, M. Malgouverné, au sujet duquel ce plaisantin de M. Blanc avait fait courir le bruit qu'il avait une fille prénommée France. Je me souviens de ce chantier gigantesque du creusement du lac de Divonne auquel nous avons assisté. Je me souviens de cette fosse d'une « hygiène douteuse » que nous avons transformée en une « piscine première classe ». Je me souviens de cette tranchée que nous avons creusée, jour après jour, pour amener l'eau à la colo, de ces mètres cubes de béton brassés pour couler la dalle de l'étage. Je me souviens surtout de toutes ces veillées, de tous ces bons moments passés ensemble, avec les enfants et entre moniteurs. Autant de moments de travail, de moments de loisirs, de rires et d'émotions qui ont scellé une Amitié vraie qui vit encore aujourd'hui.

C'est avec un immense plaisir que nous avons accueilli une délégation d'habitants de Vesancy, fin octobre, à l'occasion de l'assemblée générale de « l'Amicale des Anciens de Vesancy ». Merci à eux d'avoir fait le déplacement, pour partager ce grand moment avec nous. Merci à tous les vesanciens d'avoir veillé fidèlement sur notre jeunesse et de nous la resservir aujourd'hui.

Maurice



AMICALE DES ANCIENS DE VESANCY de BOURGOIN JALLIEU ET QUELQUES VESANCIENS

A partir du 13 janvier 2014 :
de nouveaux horaires d'ouverture pour l'Office de Tourisme Pays de Gex – La Faucille

Du lundi au vendredi

9 h 30 - 12 h 30 & 14 h 30 - 17 h 30

Le samedi

8 h 45 - 13 h 00

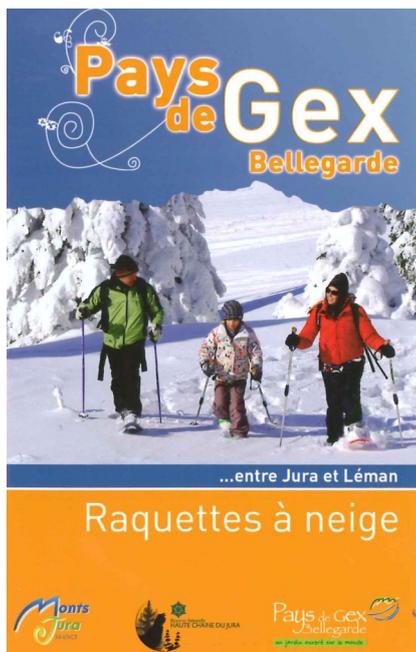
Pendant les vacances scolaires d'hiver :

Du lundi au vendredi

9 h 30 - 12 h 30 & 14 h 30 - 17 h 30

Le samedi et le dimanche

8 h 45 - 13 h 00



La station Monts-Jura

Ce sont de nombreuses activités et animations que propose la station tout au long de l'hiver, du ski alpin et du ski de fond à la randonnée en raquettes ou en chiens de traîneaux.

Durant toute la saison, l'Office de Tourisme Pays de Gex-la Faucille vous propose des forfaits adaptés à vos envies ! Que vous rêviez de ski alpin ou de ski de fond, de randonnées en raquettes seul ou accompagné, à la journée, à la semaine ou au mois, l'Office de Tourisme Pays de Gex – La Faucille saura vous proposer le produit qui correspond à vos besoins.

Nos conseillères en séjour sont également disponibles pour vous présenter les itinéraires de randonnées raquettes ou vous faire découvrir les programmes hivernaux des guides accompagnateurs en montagne afin d'appréhender la nature en toute sécurité.

Tous les mercredis: sorties raquettes nocturnes et fondue en refuge.

A 18h au départ du Col de la Faucille.

Tarif : repas, boissons et guides : 34€/pers.

Tarif famille : 110€ pour 2AD et 2ENF. Matériel non fourni.

Renseignements et inscriptions obligatoires à l'O.T.P.G.F.

Le vendredi 14 février : sortie raquettes nocturne à la pleine lune suivie d'un repas.

Renseignements et inscriptions obligatoires à l'O.T.P.G.F.

Vente de fromages du Haut-Jura !

*Au profit de la coopérative scolaire
de la classe des grands de l'école de Vesancy*

Cette année la classe projette notamment :

- ⇒ d'améliorer son jardin potager et floral,
- ⇒ d'effectuer une sortie scolaire de fin d'année sur le thème de l'histoire (que la coopérative organisera avec l'aide du maître).

Nous comptons sur vous ! D'avance **MERCI BEAUCOUP !**

N'hésitez pas à en parler à vos amis et proches !

Vous pouvez déposer ce bulletin de commande directement dans la boîte aux lettres de l'école **avant le jeudi 16 janvier** ou le renvoyer à l'adresse ecole.de.vesancy@luxinet.fr avec demande **d'accusé de réception**.

Livraison : le **vendredi 24 janvier de 16 h 30 à 17h 30**.

Les quantités préparées ne pouvant pas être exactes, le prix définitif vous sera communiqué au moment de la livraison.



Nom-Prénom :

N° Téléphone :

Produit	Prix / Kilo	Quantité commandée (minimum 500g)	Prix
Bleu de Gex	10,20 €		
Morbier	10,20 €		
Raclette	10,20 €		
Comté 6 mois	10,40 €		
Comté 12 mois	11,10 €		
Comté 16 mois	15,30 €		
Mousseron Jurassien	10,20 €		
Beurre (250g)	2,00 €		
Prix total estimé		€



Marché de Noël et vente de sapins

Chers parents nous voulions vous remercier d'avoir accepté de vous occuper du marché de Noël et de la vente de sapins ; ce qui a permis de récupérer de l'argent pour les deux coopératives.

Mélisse CM1

Remerciements à la municipalité

Nous remercions la commune de nous avoir prêté la salle des fêtes pour faire de la musique avec Patricia (notre intervenante musique), d'avoir financé cette activité.

Nous vous remercions aussi pour la si jolie imprimante que vous avez achetée pour remplacer celle qui ne marchait plus.

Nous vous remercions encore de financer le car et le moniteur pour nos sorties ski.

Rémy (CM1), Anouk T. (CM2), Marios (CM2), Clémence (CM2)

Christstollen (brioche allemande)

1 kg de farine
400 g de beurre ou margarine
150 g de sucre fin
150 g de raisins secs, oranges et
citrons confits
150 g de noix ou amandes hachées
100 g de levure de boulanger
1/8 l de lait
1 sachet de sucre vanillé
3 cuillères à soupe de rhum
Sel fin



Préparation

Laisser tremper les raisins secs dans le rhum.

Mélanger la levure dans le lait tiédi avec une cuillère à café de sucre et laisser gonfler environ 15 minutes.

Pendant ce temps, mélanger le beurre ou margarine mou avec le sucre puis ajouter les fruits confits, les raisins trempés dans le rhum, les amandes ou noix hachées.

A part, ajouter à la farine, les mélanges levure/lait, et beurre/fruits et du sel. Travailler longuement cette pâte et en faire une boule. La recouvrir d'un linge et la laisser gonfler au chaud pendant au moins une heure.

Pétrir à nouveau cette pâte et mettre en forme* sur une tôle de four et la laisser de nouveau reposer environ 30 minutes.

Préchauffer le four à 180° (6) et l'enfourner pendant une heure en surveillant. Quand le pain est cuit, le laisser refroidir, le badigeonner de beurre puis de sucre glace.

Laisser reposer environ 2 semaines avant de le déguster.

Recette donnée par Marie-Thérèse Consani

*La forme particulière du "christstollen" doit rappeler celle des linges enveloppant l'enfant nouveau-né